

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 34-35 (1946-1947)
Heft: 4-5

Artikel: Estavayer et les guerres de Bourgogne [suite et fin]
Autor: Vevey, Bernard de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ESTAVAYER ET LES GUERRES DE BOURGOGNE

par BERNARD DE VEVEY.

(Suite et fin.)

Estavayer fut pillée; sa garnison, ainsi qu'une grande partie de la population furent massacrées. La réalité de ces faits ne peut pas être mise en doute, puisqu'elle est attestée par tous les chroniqueurs¹ et que Berne, notamment, s'en occupa à plus d'une reprise².

Mais, soit le pillage, soit le massacre furent-ils aussi complets que le relatent les chroniqueurs? Ceux-ci n'ont-ils pas exagéré pour rendre leurs récits plus intéressants? Un contrôle précis est impossible, mais quelques points de repère peuvent servir à répondre partiellement à cette question.

Les faits relatifs au pillage sont absolument incontrôlables. Nous savons seulement que Berne protesta, le 17 novembre 1475, auprès du marquis de Hochberg au sujet du butin emporté par les Neuchâtelois³. L'industrie du drap, dont Fribourg craignait si fort la concurrence, disparut d'Estavayer quelque 30 ans après la prise de la ville⁴: est-ce l'effet du pillage, de la dépopulation ou

¹ Les horreurs commises à Estavayer sont sévèrement jugées par Etterlin (éd. 1752, p. 200).

² Les 17 octobre (Rats-Manual 18, 124), 21 octobre (Teutsch. Miss. C. 589, Geschichtforscher VI 305), 27 octobre (Teutsch. Miss. C. 599).

³ A.E.B. Rathsmanual 18, 162.

⁴ Cette industrie est attestée à Estavayer dès 1460 (De VEVEY, *Droit d'Estavayer*, p. 85, n° 43, p. 87, n° 45). Le commerce y était organisé, les pièces fabriquées étaient contrôlées et scellées (Idem, p. 88, n° 47). En 1505, le Conseil oblige à vendre aux halles les pièces fabriquées (Idem, p. 122, n° 81): c'est la dernière mention trouvée de cette industrie.

de la concurrence fribourgeoise ? Ces trois causes ont pu jouer un rôle.

Quant au massacre, un contrôle précis ne pourrait être effectué que si l'on possédait un rôle des habitants établi avant et après le tragique événement. Nous avons cependant quelques indications.

Les généalogies de 16 familles d'Estavayer existant en 1475 ont été établies d'une façon précise ¹: 18 hommes appartenant à ces 16 familles ont certainement survécu au massacre, dont 5 membres de la famille Engleis, 4 Griset, 2 Musard.

Le Conseil d'Estavayer était élu le 1^{er} janvier de chaque année.

En 1473 il comprenait 19 conseillers

» 1474 »	»	21	»	dont 7 nouveaux
» 1475 »	»	20	»	» 4 »
» 1476	»	18	»	» 9 »
» 1478 ²	»	14	»	» 1 »

Le nombre de nouveaux magistrats est donc irrégulier: en 1474, il est de $\frac{1}{3}$, en 1475 de $\frac{1}{5}$ du nombre total. Mais, au 1^{er} janvier 1476, il est de la *moitié* et le nombre des conseillers n'est que de 18: c'est dire qu'il a fallu remplacer plus de monde et que le recrutement était devenu difficile.

Mais, huit conseillers de 1476 sont portés sur les généalogies prémentionnées: 10 conseillers doivent donc être ajoutés aux 18 noms déjà cités, et l'on arrive ainsi à un total de 28 bourgeois ayant survécu au massacre.

C'est déjà plus que ne le disent les chroniques, et c'est certainement-là un petit minimum, car nos recherches n'ont pu porter que sur les familles principales, dont nous avons des généalogies, et sur les membres du Conseil: il y a tout le reste de la population, sur lequel nous n'avons aucune indication.

Quant aux grosses, elles ne nous donnent pas un état de la population entière, mais seulement des tenanciers. Les deux grosses qui nous intéressent sont celles qui ont immédiatement précédé

¹ Manuscrits, par Hubert de Vevey. Elles ne sont naturellement pas complètes, car les registres de la cure n'existent pas pour cette époque.

² L'élection de 1477 manque; le nouveau conseiller de 1478 est donné par comparaison avec 1476.

et suivi la prise de la ville, soit celles de 1463¹ et de 1521². Ces reconnaissances ont donc été établies à une soixantaine d'années d'intervalle et ne sauraient donner d'indications précises quant au décès de Staviacois en 1475.

Mais, ce que la grosse de 1521 révèle, c'est l'énorme apport de population nouvelle, venue sans aucun doute prendre la place disponible: c'est alors que sont arrivés à Estavayer les Demierre, Bullet, Chaney, de Vevey, de Mollins, Gardian, Juat, Rey, pour ne citer que des noms encore connus.

Nous avons encore un indice, mais bien postérieur, celui-ci. Le 14 février 1558, le Conseil d'Estavayer ayant décidé de faire payer un denier de réception à tout bourgeois établi dans la ville depuis moins de quarante ans, désigna ce que nous appellerions aujourd'hui une « commission » de 30 *anciens* bourgeois: ces bourgeois appartenaient donc à des familles établies avant 1518³. Or, cette commission était composée de 20 bourgeois représentant 15 familles antérieures à 1475, et de 10 bourgeois représentant 7 familles établies après 1475, mais avant 1518. Les personnes formant cette *commission* paraissent être prises dans tous les milieux, et semblent donc bien donner, en raccourci, la physionomie générale de la population bourgeoise: donc, alors, deux tiers de la population *bourgeoise* appartenaient à des familles qui ont survécu au massacre et un tiers appartenait à des familles établies entre 1475 et 1518. Ce renouvellement d'un tiers des familles en une quarantaine d'années nous semble très élevé, surtout à une époque où les déplacements de la population étaient bien moins forts qu'aujourd'hui. Mais, il y a plus: cette *commission* avait pour tâche d'examiner, avec le Conseil, les cas des nouveaux bourgeois, établis depuis 1518: or, ceux-ci étaient au nombre de 73! Pour que 73 nouvelles familles se soient établies dans cette petite ville en 40

¹ Arch. d'Etat, Fribourg, Grosse d'Estavayer, n° 116.

² Idem, nos 103 et 105.

³ Arch. d'Estavayer, M.C., vol. 4, fol. 27.

ans, il fallait bien qu'il y eut une place suffisante, tant au point de vue topographique qu'au point de vue économique ¹.

* * *

Si donc nous résumons le résultat de nos investigations, nous pouvons affirmer que du 17 au 19 octobre 1475, la ville d'Estavayer fut pillée et que sa population fut en partie massacrée. Les chroniqueurs ont exagéré cette tuerie, qui fut néanmoins importante. Il n'est pas possible d'avancer un chiffre, mais nous ne croyons pas nous tromper beaucoup en disant que la population diminua alors d'un quart à un tiers. Nous sommes encore loin de la vingtaine de survivants qu'indiquent Schilling de Berne et Molsheim ! ².

¹ Il y eut peut-être encore une autre cause de cette dépopulation: les épidémies de peste qui sévirent alors dans le Pays de Vaud, de 1482 à 1484, en 1502, de 1528 à 1530, en 1542, 1551. Mais, nous n'avons rien trouvé qui signale cette maladie à Estavayer (GRANGIER, *Annales*, n° 365, p. 271 n'émet qu'une hypothèse sur la cause de la mort d'Henri d'Estavayer).

Un fait pourrait faire cependant croire qu'il n'y eut pas de massacre. Grangier relate (*Annales*, p. 249, n° 344) qu'une assemblée des Etats de Vaud se réunit à Moudon à fin août 1478 et vota un subside de 2 sols et demi par feu en faveur du duc de Savoie. Ce subside aurait été payé à fin 1479 et en 1480, et aurait produit, pour tout le mandement d'Estavayer, la somme de 70 livres lausannoises (GRANGIER, l. c., p. 251, n° 345), soit 1400 sols: cela représente 560 feux, soit environ 2800 personnes. Si l'on admet que la proportion entre les habitants des villages du mandement et ceux de la ville est demeurée la même, on aurait environ 1200 habitants pour la ville d'Estavayer et 1600 pour le ressort. La population d'Estavayer aurait ainsi plus que doublé entre 1460 et 1478, ce qui paraît impossible. Au reste, il faut dire que l'on ne trouve pas d'autre trace de cette assemblée de Moudon, qui semble bien hypothétique (Voir CÉRENVILLE et GILLARD, *Moudon sous le régime savoyard*, dans M.D.R., 2^e s. XIV, p. 358, note 2; TALLONE, *Parlamento sabauda*, XII, p. 417 et 428).

² Nous tenons à remercier ici les directeurs de la Bibliothèque centrale de Zurich et des Bibliothèques municipales de Berne et d'Aarau de nous avoir autorisé à reproduire des vignettes des chroniques de Schilling et de Schodoler.
